



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

CNLAPS

Janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

CONTRIBUTION DU CNLAPS A LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE et de la RECIDIVE

Préambule

La mission principale de la Prévention Spécialisée (arrêté de 1972 et loi du 5 mars 2007 de la Protection de l'Enfance) est son engagement éducatif auprès des jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation, dans la rue, c'est-à-dire sur leur territoire (et leur temporalité) sans mandat nominatif, en respectant leur libre adhésion et leur désir d'anonymat. L'objectif est de les aider à passer de l'échec, de l'impuissance, de la rage et du désespoir au développement de leur pouvoir d'agir, à leur reconnaissance sociale effective, en particulier par des actions de développement communautaire autour des thématiques de l'éducation, de la socialisation et de la citoyenneté.

Nous représentons environ 4000 éducateurs sur le terrain, dont le temps d'intervention est partagé entre des suivis individuels, des actions collectives et des actions de développement communautaire. Nous pouvons estimer rapidement qu'environ 80 000 jeunes sont suivis individuellement. De plus en plus, des associations de Prévention Spécialisée deviennent employeurs de médiateurs et articulent les deux métiers. Nous pensons qu'il conviendrait qu'une équipe structurée de Prévention Spécialisée soit mise en place dans chaque quartier éligible à la Politique de la Ville (actuellement ½).

Fondamentalement, comme nous l'avons rappelé à nos journées nationales d'Ile de France et de St Etienne en 2010 et 2011, la meilleure manière de prévenir la délinquance juvénile, celle d'occasion et de transition et non celle de condition est le bon fonctionnement de la Protection de l'Enfance et la refondation d'une nouvelle philosophie politique de l'Education, le développement de la qualité relationnelle intrafamiliale et du lien social, de la qualité des liens de voisinage, de la reconnaissance d'une citoyenneté sociale et politique des publics marginalisés que nous accompagnons.

Le concept de vulnérabilité sociétale exprime que la faiblesse de la position socio-économique n'explique pas tout : la manière de vivre ensemble, l'approche culturelle dans le sens des valeurs, des liens sociaux, des rites d'interactions, la manière de fonctionner des organisations locales (écoles, OPHLM, police...) peuvent soit augmenter la désorganisation, les blessures affectives ou permettre de s'en émanciper? La prévention de l'échec scolaire ne repose t-elle pas sur l'amélioration des relations école-familles-quartier?

Nous choisissons une philosophie de la prévention (de la délinquance bien que nous pensions qu'à l'adolescence, l'approche doit être globale) que nous intitulons une prévention offensive. Celle-ci veut stimuler, débloquer, favoriser les opportunités positives du groupe-social. Information, conscientisation, mobilisation, participation afin de déclencher un processus où la population concernée formule elle-même la problématique vécue et contribue elle-même activement aux solutions requises. Nous rejetons la prévention défensive où il est parlé de groupes à risques, avec un risque ségrégatif important, de population-cible pour laquelle il faut mettre en place un dispositif de protection, dégénéralant en contrôle social, en limitation des libertés et de la capacité des personnes à trouver des solutions personnelles, dans une dépendance, un assistanat, dans une consommation passive.

Une réelle politique de prévention de la délinquance doit s'encadrer dans le cadre d'une politique globale de la jeunesse, véritable devoir d'avenir refondé dans un nouveau pacte intergénérationnel.

Peu d'équipes de Prévention Spécialisée travaillent en partenariat – avec conventionnement – avec les SPIP et peu vont en maison d'arrêt, dans les quartiers mineurs ou non. Il serait d'ailleurs intéressant de faire ce recensement. L'option très sécuritaire de ces dernières années et le désir de transformer les éducateurs en Prévention Spécialisée en éducateurs de Prévention de la Délinquance a braqué de nombreuses associations contre le développement d'un partenariat jugé dangereux pour l'éthique de nos interventions, malgré une grande évolution, par exemple, dans la lutte contre le décrochage scolaire, où le principe de la confidentialité remplace le plus souvent, ou très vite, celui d'anonymat.

L'ambition de la Prévention Spécialisée est d'avoir une approche globale des jeunes, non centrée exclusivement sur des conduites symptomatiques. Nous voulons comprendre ce que signifie pour les jeunes une conduite toxicomaniaque, une conduite délictueuse, ne pas surréagir au comportement apparent. Nous nous méfions des satisfactions affichées pour des réussites, le plus souvent à court terme. La chronicisation des conduites, malgré les sanctions et malgré les aléas de santé, est une constante incontournable des situations graves et difficile à modifier. Les jeunes que nous rencontrons ont de nombreuses difficultés, en particulier la toxicomanie qui est souvent la cause de leur incarcération. Leur trajectoire biographique montre l'importance de leur fréquentation des services PJJ et ASE, comme ce que nous constatons dans les jeunes en errance et les jeunes, de plus en plus nombreux, en CHRS. Ils sont en grande souffrance psychologique la plupart du temps même si la « pseudo identité » de délinquant les protège d'une décompensation immédiate et sont très méfiants vis-à-vis des institutions. Les conduites addictives sont de plus en plus importantes ainsi que le trafic dans les quartiers, de moins en moins caché. Il est compliqué d'accompagner vers une demande de soins d'autant plus si les centres spécialisés développent des protocoles de plus en plus formalisés. Un long travail de sensibilisation, d'accompagnement, de

compréhension est nécessaire pour faciliter l'accès aux soins si nous voulons que les contacts exigés pour des remises de peine soient utiles.

En 2010, nous avons apporté une contribution écrite à la préparation des Assises de la Prévention de la Délinquance.

Nous affirmions que la prévention éducative et sociale de la délinquance était essentielle et se situait dans une dimension transversale reliant prévention, protection, éducation, soin et sanction.

Nous avons ainsi proposé un certain nombre de réflexions qui avaient fait l'objet de positions du CNLAPS en lien avec l'UNIOPSS, la CNAPE, Citoyens et Justice et le CTPS.

Nous affirmions ainsi :

1/ DES PRINCIPES

- La Prévention de la Délinquance nous semblait relever du regard qu'une société porte sur sa jeunesse.
- Les enfants et adolescents étaient à considérer comme des adultes en devenir et ne devaient pas être réduits aux actes qu'ils pouvaient commettre, à un moment donné et dans un contexte donné.
- L'articulation entre éducation et sanction, quand elle était nécessaire, devait être individualisée et s'inscrire dans une évolution de l'enfant, comme dans un souci d'inscription dans son environnement (familial, scolaire,)

2/ DES FACTEURS D'INFLUENCE

Nous constatons :

- La précarisation galopante donc l'augmentation des vulnérabilités familiales et sociales qui impliquent avant tout des mesures de soutien et d'accompagnement, et pas seulement de contrôle et de stigmatisation.
- L'abandon par notre société de la tranche d'âge 18-25 ans
- Les ruptures scolaires (pas seulement le décrochage)

- L'inadéquation entre la complexité des situations à prendre en charge et les obstacles administratifs à une réelle coopération inter et la multiplication des jeunes hors institutions, désœuvrés et sans soins.
- Le blocage budgétaire des mesures de réparations pénales, des T.I.G et des actions articulant la prise en compte des victimes et le travail auprès des auteurs
- La primauté donnée aux mesures de vidéosurveillance sur les mesures éducatives

3/ DES ACTIONS EDUCATIVES ADAPTEES

Nous affirmions que la Prévention de la Délinquance devait s'appuyer sur des réponses éducatives devant répondre à plusieurs obligations, qui ne pouvaient être mises en œuvre que si les facteurs d'influence ci-dessus étaient pris en compte. Sinon, nous écrivions que nous courrions le risque d'une fuite en avant perpétuelle de contrôle et de stigmatisation au lieu de coresponsabilité.

- Des réponses aux enfants adaptées à leur âge et à leur conduite dans des délais ayant du sens pour eux : en ce sens, les propositions faites par l'UNIOPSS devant la Commission VARINARD en matière de césure des procédures pénales sont importantes.
- La connaissance du mineur et de son environnement à travers la mise en œuvre de mesures d'investigation à chaque fois que nécessaire avant toute décision, ceci pour tenir compte d'éléments de personnalité de l'enfant et de son contexte de vie, ainsi que du fait de ne pas le confondre avec l'acte qu'il a posé. L'investigation évite la « précipitation » qui est tout aussi dommageable que les délais d'action éducative trop longs.
- La préservation des actions favorisant le maillage social
- La complémentarité des acteurs institutionnels
- La mobilisation des adultes
- L'articulation « éducation/sanction » dans une démarche d'évaluation de l'enfant, de l'adolescent et de lien social,

Nous soulignons deux axes d'action qui nous paraissent essentiels dans la mise en œuvre d'une politique de prévention sociale et éducative :

- Le développement des ressources collectives des jeunes et celui des capacités citoyennes des habitants dans les quartiers. Il faut mettre en avant l'action sur et avec le milieu de vie des jeunes.
- La prise en compte dans tout diagnostic territorial, dans tout projet éducatif et social de la diversité culturelle.

A l'heure actuelle, nous maintenons les positions prises en 2010, en particulier les deux axes du développement du Pouvoir d'Agir des Jeunes en voie de marginalisation et de la prise en compte dans les projets territoriaux de la diversité culturelle.

Constats spécifiques à la prévention de la récidive chez les jeunes

- La chronicisation des conduites, malgré les sanctions et malgré les aléas de santé (cf. toxicomanies), est une constante incontournable des situations graves et difficile à modifier. Les jeunes que nous rencontrons ont de nombreuses difficultés, en particulier la toxicomanie qui est souvent la cause de leur délinquance et de leur incarcération. Leur trajectoire biographique montre l'importance de leur fréquentation des services PJJ et ASE, comme ce que nous constatons chez les jeunes en errance et les jeunes, de plus en plus nombreux, en CHRS. L'échec scolaire est sans doute le facteur le plus corrélé, d'un point de vue épidémiologique, à la délinquance juvénile comme pour les autres conduites à risque. Ils sont en grande souffrance psychologique la plupart du temps même et la « pseudo identité » de délinquant les protège d'une décompensation immédiate. Les conduites addictives sont de plus en plus importantes ainsi que le trafic dans les quartiers, de moins en moins caché. Un long travail de sensibilisation, d'accompagnement, de compréhension est nécessaire pour faciliter l'accès aux soins si nous voulons que les contacts exigés pour des remises de peine soient utiles.
- La prison peut-elle être favorable à certains jeunes ? Notre expérience nous ferait dire que ceci nécessite alors que le jeune soit beaucoup entouré par son environnement extérieur (présence des parents, visites aux parloirs, mandats...) et soit lucide sur le risque de l'engrenage. Mais la plupart du temps, passé le choc de l'entrée dans le milieu carcéral avec souvent un sentiment d'injustice et de déni de l'acte, la priorité des jeunes est de tout mettre en œuvre pour sortir (aménagement de peine, liberté conditionnelle, bracelet...) sans réellement penser ce qui les a amenés en prison. Ils vivent l'arrêt de leur consommation toxicomaniaque comme

brutal, forcé. L'incarcération, pour ceux qui ont déjà subi une situation d'abandon (placement foyer, famille d'accueil...), est vécue comme une répétition des traumatismes infantiles. La plupart ont besoin de médicaments anxiolytiques pour tenir. Pour prouver leur bonne volonté, certains diminuent trop rapidement leur traitement de substitution. Nous notons aussi malheureusement la circulation, le trafic et la consommation de tous produits à l'intérieur de la maison d'arrêt.

- Les différentes injonctions pour obtenir une remise de peine ne sont souvent pas en adéquation avec les capacités des jeunes et leurs réalités. Certains jeunes ne se rendent même pas aux premières convocations du JAP par peur d'être réincarcérés ou de ne pas avoir répondu aux attentes du SPIP si l'éducateur de Prévention Spécialisée n'est pas là pour le rassurer et l'accompagner physiquement. Deux facteurs de réussite principaux pour la prévention de la récidive sont la qualité du travail partenarial (structuration du partenariat interinstitutionnel et la qualité du réseau interpersonnel afin de contenir psychiquement les jeunes dont les conduites addictives et les passages à l'acte plus ou moins violents sont surtout le reflet de pathologies limites (narcissiques, abandonnisme...) et le fait de disposer pour le jeune, le jour de la sortie de prison, d'un toit, d'une activité et de la possibilité d'un accompagnement important.
- Le nombre insuffisant d'éducateurs SPIP pour assurer les projets de réinsertion à la sortie, dans les domaines du logement, du travail, de la formation, de l'accès aux soins. Néanmoins, l'accompagnement SPIP à l'extérieur est vécu comme contraignant par les jeunes qui ne supportent pas d'être stigmatisés, comme « marqués au fer rouge », et dans une autre sorte de prison (injonctions du JAP, convocations CIP, Insertion professionnelle, formation, soins...).
- L'éducateur en Prévention Spécialisée rencontre les jeunes selon les principes de la libre adhésion, même en milieu carcéral : c'est le jeune qui fait le choix de venir ou non au parloir et de poursuivre les rencontres et l'accompagnement à l'extérieur. Hors milieu carcéral, le pourcentage d'accompagnement reste important. Nous constatons que les passages de relais sont plus aisés lorsque l'éducateur accompagne physiquement les jeunes, souvent désorientés et impressionnés par les institutions. Ils sont souvent dans un véritable no man's land administratif et la réouverture des droits est cruciale. Dans certaines situations, si le jeune n'est pas entouré, porté, guidé, le vide administratif continue à se creuser. Ils ne sont pas en capacité de faire seul. Ils (s') abandonnent à nouveau dès la moindre difficulté
- Les jeunes ont besoin d'un important soutien psychologique pour créer une estime suffisante d'eux mêmes, pour leur permettre de franchir l'étape de l'incarcération et

au-delà, d'appréhender les réalités et de surmonter les difficultés du monde extérieur.

- La difficulté à trouver du travail est très grande surtout lorsque le jeune « a un trou dans son parcours », souvent peu voire pas d'expérience, une absence de qualification (échec scolaire, éloignement des structures de formation), peu voire pas de mobilité et un isolement lorsqu'ils habitent en milieu rural.
- Les jeunes n'ont pas de motivation dans les cas d'une injonction aux soins. Là aussi, il faut réussir à mobiliser l'entourage, s'il est encore présent, lorsqu'ils ne sont pas mobiles. Ensuite, le projet de soins peut s'installer mais tardivement, avec des rendez vous préalable souvent incompréhensibles pour ces jeunes, coutumiers des passages à l'acte. De plus, s'ils ont la chance de travailler, cela nécessite de demander un repos et de donner des explications alors qu'ils préféreraient une plus grande confidentialité par rapport à leur vécu carcéral et toxicomaniaque.
- Les différentes injonctions pour obtenir une remise de peine ne sont souvent pas en adéquation avec les capacités des jeunes et leurs réalités. Pour certains jeunes, suite à l'incarcération, si l'éducateur de Prévention Spécialisée n'est pas là pour le rassurer et l'accompagner physiquement, ils ne se rendent même pas aux premières convocations du JAP par peur d'être réincarcérés/JAP ou de ne pas avoir répondu aux attentes du SPIP !
- Pour certains jeunes, les moins nombreux (il serait intéressant, là aussi, de faire une recherche action), mais les plus problématiques car réels récidivistes, l'incarcération est le passage initiatique incontournable pour renforcer leur image de délinquant.
- De nombreux jeunes, en particulier ceux passés par l'ASE, présentent une faille narcissique importante et la prison peut représenter un lieu presque familial où surveillants et jeunes s'attendent à se revoir rapidement. La pathologie psychiatrique est souvent importante et déborde les compétences professionnelles des éducateurs.

Facteurs de réussite à la diminution de la récidive

Il nous semble que les deux facteurs de réussite principaux sont :

- la qualité du travail partenarial (structuration du partenariat interinstitutionnel) mais aussi la qualité du réseau d'action sociale (interpersonnel) afin de contenir psychiquement les jeunes dont les conduites

addictives et les passages à l'acte plus ou moins violents sont surtout le reflet de pathologies limites (narcissiques, abandonnisme...).

- Le fait de disposer pour le jeune, le jour de la sortie de prison, d'un toit, d'une activité et de la possibilité d'un accompagnement important.

L'action nécessite que la Prévention Spécialisée favorise :

- **La qualité du travail partenarial avec le SPIP et la PJJ.** L'éducateur de Prévention Spécialisée donne son avis concernant les aménagements, il connaît mieux l'histoire précédent l'incarcération et l'environnement extérieur du jeune. Il aide l'éducateur SPIP à mieux saisir les dysfonctionnement éventuels ou risques liés à la sortie. Il vient en appui pour la continuité de l'accompagnement après l'incarcération.
- **La qualité du travail partenarial avec le système de soin psychiatrique.** Beaucoup des jeunes présentent une pathologie psychiatrique et nécessiterait un travail partenarial en amont, pendant et après l'incarcération. Ceci est peu souvent le cas du fait d'un manque de moyens des équipes psychiatriques mais aussi du fait d'un hospitalocentrisme et d'une idéologie du soin néoaliéniste.
- **La qualité du travail partenarial avec le CSAPA.** Plus le CSAPA s'oriente vers une protocolisation très formalisée du soin, plus une grande partie des jeunes que la Prévention Spécialisée connaît, entre autres ceux qui sont incarcérés du fait de leur toxicomanie, ne parvient pas à accéder à ses services de manière pérenne, malgré les injonctions de soins. En amont, il convient que la Prévention Spécialisée accompagne longtemps pour faciliter l'accès aux soins.

Facteurs d'échec d'une diminution de la récidive

Il nous semble que les facteurs d'échec, outre l'absence des facteurs de réussite, sont :

- La discontinuité des peines (entrées-sorties-récidives-retour en incarcération) : aucune projection d'avenir n'est possible et le travail éducatif est également perturbé fortement lorsque le jeune sait qu'une nouvelle incarcération est prévue.
- L'absence de reconnaissance par le jeune de ses actes, de sa responsabilité voire sa révolte, son sentiment d'injustice sont sans doute des indices importants de risque de récidive. L'accompagnement en prison a-t-il été suffisant ?
- La déconnexion entre actes et peines en particulier dans le cadre des multirécidivistes dont les peines tombent en cascade lors de la première incarcération alors que les actes ont une antériorité de 2 à 3 ans parfois.

- L'absence de poursuite du suivi psychiatrique après le temps de l'incarcération, même si celui-ci est la plupart du temps uniquement médicamenteux
- L'absence d'un suivi psychosocial important après le temps de l'incarcération

Nos propositions d'actions opérationnelles sont les suivantes :

Nous savons qu'une politique de Prévention de la Délinquance et de Prévention de la récidive nécessite de travailler en amont, pendant et après l'incarcération, donc qu'elle doit être totalement articulée aux politiques publiques ambitieuses de Protection de l'Enfance ambitieuse et de politique de la Ville.

- En amont, pour éviter que l'échec se transforme en marginalisation puis en délinquance, pour inventer des solutions alternatives à l'incarcération.
- Pendant, pour qu'au moins ce temps, en maison d'arrêt, puisse être un peu l'occasion d'une réflexion sur soi.
- Après l'incarcération, pour permettre une insertion de qualité.

Tout ceci coûte cher mais à relativiser si cela permet d'éviter de nombreuses journées d'incarcération et la construction de nouvelles places de prison.

En amont de l'incarcération (plutôt prévention)

1) Prévention générale

- Favoriser la création d'Emploi et d'activités (Aider à la mise en place de Chantiers d'insertion et de chantiers éducatifs permanents ; Aider à la création de son emploi (fonds d'épargne et d'initiative locale ; Groupement d'employeurs ; Garantie d'emprunt, micro crédit employeur ; Travailler avec les employeurs du territoire pour l'insertion des jeunes du quartier ; Favoriser l'essor de nouvelles filières d'activité (aide à la personne, économie de la connaissance, petits commerces...) après étude économique (zone de chalandise. Besoins en locaux ; Favoriser la création d'une régie de quartier et d'une gestion urbaine de proximité réactive, démocratique, en lien avec les habitants et les bailleurs...)
- Faciliter l'accession au logement social pour les jeunes

- Mettre en place des Ateliers Santé Ville (option santé mentale) (prévention de la violence masculine (Accueil des hommes violents -service d'écoute et de soutien, logements pour quitter le domicile familial...); Prévention de la maltraitance; Service structuré d'aide aux toxicomanes)
- Attribuer un revenu d'autonomie à tous les jeunes
- Formation des jeunes à la vie associative sur le quartier (gestion, animation, éducation à la santé, à la gestion non violente des conflits, animation culturelle, ouverture aux échanges internationaux) et valorisation dans leur parcours professionnels. Formation des adultes à l'approche éducative et psychologique des adolescents plus ou moins en difficulté
- Citoyenneté : mettre en place une démocratie participative où les jeunes ont toute leur place (Soutenir les associations de jeunes; Favoriser l'insertion des jeunes dans le jeu démocratique (Conseils d'administration associatifs, dans le conseil municipal et les commissions, dans les syndicats et les partis politiques...))
- Aider à la création de lieux de rencontre interculturelle, intergénérationnelle, entre les citoyens et les services (police, HLM, travailleurs sociaux, élus...)
- Favoriser l'expression artistique des jeunes (musique, théâtre)
- Organiser des sports à risque et identifier un projet à fort contenu éducatif pour chaque association sportive, culturelle...
- Travailler sur les stéréotypes communicationnels (langage, images dans la presse, dans les films...)

2) Prévention spécifique

- Accès aux droits (et devoirs) par le développement de consultations juridicoéducatives
- Application des mesures alternatives à la détention (TIG majeurs et mineurs, aménagements de peine, médiations pénales et réparation...) dans le cadre d'une bonne qualité du réseau d'action sociale entre JAP, SPIP, services sociaux, associations, collectivités locales...
- Mise en place d'Atelier Santé Ville pour que la dimension communautaire de la santé soit réellement prise en compte, en particulier pour les questions des toxicomanies, des souffrances psychiques en lien avec la précarité...

- Présence d'équipes de Prévention Spécialisée dans tous les quartiers de la Politique de la Ville et moyens financiers pour mettre en œuvre les chantiers éducatifs permanents, les séjours de rupture, l'éducation à la sécurité (gestion des conflits, de la violence), les pratiques sportives (à risque, boxe), la formation dans la lutte contre les discriminations mais aussi le développement communautaire et de coproduction de sécurité...
- Compression des peines pour éviter des allers et retours en prison qui empêche la construction d'un parcours de réadaptation

Pendant l'incarcération

- Augmenter le travail éducatif en maison d'arrêt par l'augmentation des moyens du SPIP et des associations d'action sociale
- Mise en place de chantiers d'insertion pour les détenus en fin de peine (et nuit en prison)

En aval de l'incarcération (plutôt réadaptation)

Le facteur clé de la sortie de la délinquance est une réelle insertion dans l'emploi, le logement et la vie conjugale.

- Création, pour les plus marginaux, d'une structure type foyer d'accueil pour ex-détenus, en libération conditionnelle ou fin de peine, structure à taille humaine travaillant autour des valeurs de solidarités, de citoyenneté, d'altruisme, avec travaux d'intérêts collectifs.
- Éloignement géographique, pour les jeunes multirécidivistes : ouverture vers l'autre, choc de cultures, 3 à 6 mois de chantiers humanitaires ou non pour se réévaluer ailleurs et autrement.
- Réservation de places en Entreprise d'insertion par l'économique, association intermédiaire, chantiers éducatifs permanents et accompagnement éducatif et social par les associations de Prévention Spécialisée
- Parrainage pour la réinsertion de détenus

Conclusion

Dans toute discussion au sujet de la délinquance dans les quartiers populaires et dans les établissements scolaires, les thèses se polarisent et se dramatisent autour :

- du réalisme versus la naïveté
- de la répression versus l'éducation
- de la compréhension du phénomène dans sa triple dimension sociale (la délinquance), psychologique (la personne délinquante et/ou le groupe délinquant), criminologique (l'acte délictueux) versus l'encouragement, le laxisme, l'excuse voire la complicité
- de l'autorité versus l'autoritarisme
- de l'évènement (médiatique) versus les transformations silencieuses
- du caractère politique ou non

Nous ne supportons plus l'opposition stérile entre prévention éducative et prévention situationnelle, dissuasion et répression. L'approche éducative développe un respect et une reconnaissance individuelle et sociale des jeunes par l'écoute, l'authenticité et la fraternité du dialogue, l'aide à l'expression et au droit d'être entendu. Elle a besoin aussi du respect des règles et elle comprend la sanction des actes illicites. Elle éduque à la loi, elle interpelle les jeunes responsables de nuisances de voisinage. Nous prêtons une grande attention à la prévention des engrenages dans les conduites à risques qui montre l'importance de la sanction des premiers actes. Avoir une politique locale de prévention de la délinquance juvénile signifie savoir articuler de multiples dimensions éducatives, policières et judiciaires, municipales, scolaires et associatives.

